

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

1) Demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC)

Mme Ayrault

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour deux dossiers distincts :

 les travaux de purge et de mise en sécurité de l'église de la Madeleine,

La chute d'éléments de maçonnerie provenant de la Tour de la Madeleine a nécessité la réalisation de travaux de purge et de mise en sécurité des façades ouest et sud de la Tour.

Le montant des travaux s'élève à 26 700 euros HT ; nous avons réceptionné l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie pour démarrer les travaux qui sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de 40 % sur le HT.

Aujourd'hui, il convient de délibérer pour solliciter la subvention correspondante au vu du plan de financement ci-dessous et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant :

DEPENSES

	€ HT	€ TTC
Travaux	26 700,00	32 040,00
Total des Dépenses	26 700,00	32 040,00

RECETTES

DRAC Normandie 40%		10 680,00
Autofinancement		21 360,00
Total des Recettes		32 040,00

Avis favorable des commissions Finances et Travaux. Vote unanime du Conseil Municipal.

 2^{ème} tranche de travaux de l'église Notre-Dame

Considérant le coût global de l'investissement que représente la restauration de la couverture de l'église Notre-Dame, 4 tranches de travaux ont été prévues par délibération du 30 juin 2014.

- ❖ La 1^{ère} tranche de travaux a été approuvée le 31 mars 2016, sollicitant la subvention correspondante ;
- ❖ L'attribution du marché de la 1^{ère} tranche des travaux a été approuvée par délibération du 11 juillet 2016 ;
- ❖ Une autorisation de travaux nous a été accordée le 28 mars 2018 pour les 2^{ème} et 3^{ème} tranches de travaux par la DRAC ;
- ❖ Une consultation pour le choix des entreprises a été lancée le 31 juillet 2018 pour la 2^{ème} tranche des travaux.

Par ailleurs, en date du 9 avril 2018, le Président du Département nous a informés que la 2^{ème} tranche de travaux pourrait être retenue dans le cadre d'un Contrat de Territoire.

Aujourd'hui pour cette 2^{ème} tranche de travaux portant sur le clocher, il convient de délibérer pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et du Département au vu du plan de financement ci-dessous et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant :

RESTAURATION DES CHARPENTES ET COUVERTURES

TRANCHE 2 RESTAURATION DES TRANSEPTS ET DU CLOCHER

DEPENSES

	€ HT	€ TTC
Maîtrise d'œuvre	19 754,81	23 705,77
Contrôle technique / SPS	16 539,89	19 847 ,87
Travaux	911 945,17	1 094 334,20
Montant TOTAL	948 239,87	1 137 887,84

RECETTES

	€ TTC
DRAC 40%	379 295,94
CD 27 20%	189 789,03
Autofinancement	568 802.87
Montant TOTAL	1 137 887,84

De plus, nous pouvons prétendre à une bonification d'au minimum 5 % du Département dans le cadre d'un financement participatif (Fondation du Patrimoine, création d'association dédiée).

Ces travaux ne seront réalisés qu'après obtention des subventions correspondantes.

Avis favorable des commissions Finances et Travaux. Vote unanime du Conseil Municipal.

2) Attribution marchés publics – choix de(s) l'entreprise (s) :

2.1) Marché à bons de commande pour le renouvellement et les prestations associées du parc des matériels d'impression de la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton

Mme Depresle

Le marché porte sur l'acquisition de photocopieurs numériques multifonctions pour les services de la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, ainsi que sur les prestations de maintenance associées au parc. Le marché sera applicable tant à Verneuil-sur-Avre qu'à Francheville.

Il s'agit d'un MAPA mono attributaire à bons de commande sans minimum ni maximum.

Les candidats devaient éventuellement chiffrer une prestation supplémentaire en crédit-bail avec option d'achat sur 16 trimestres (option d'achat en fin de contrat ne dépassant pas 1 €).

14 sociétés ont retiré un dossier de consultation. ; 4 sociétés ont répondu à cette procédure :

- TOSHIBA (76305 Sotteville Les Rouen – Direction Régionale) avec du matériel Toshiba
- KONICA MINOLTA (78824 Carrières sur Seine – Direction Générale) avec du matériel Konica Minolta
- SOLUTIONS CONSOMMABLES (76800 St Etienne du Rouvray – Siège Social) avec du matériel Kyocéra
- DESK – KODEN (27930 Le Viel Evreux - Agence) avec du matériel Sharp

Les 4 sociétés possèdent les capacités techniques, professionnelles et financières pour assurer les prestations objet du présent MAPA.

Cela se vérifie autant par leurs références, que par les moyens humains et matériels mis à disposition.

Ces 4 sociétés répondent à la solution de base de la consultation.

Critères de jugement des offres :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Prix des prestations	50%
<ul style="list-style-type: none">• <i>Coût des équipements</i>• <i>Coût de la formation,</i>• <i>Coût des prestations additionnelles</i>• <i>Coût des frais d'installation,</i>• <i>Coût de la maintenance calculée sur la durée du marché</i>	20 4 2 4 20
Critère : Valeur technique	50%

Critères et sous-critères	Pondération
<i>Adéquation et compatibilité du matériel proposé au regard des exigences du CCP</i>	40
<i>Délais de Livraison, d'installation et de formation</i>	10

Classement général en Achat :

	Koden	Konica Minolta	Toshiba	Solutions Consommables
Note en achat / 50%	44,12%	49,70%	41,80%	35,71%
Note technique / 50%	50,00%	49,75%	46,86%	38,05%
Note Finale en achat	94,12%	99,45%	88,66%	73,76%

Classement général avec « Crédit-Bail » :

	Koden	Konica Minolta	Toshiba	Solutions Consommables
Note Crédit-Bail / 50%	43,71%	49,42%	42,00%	33,65%
Note technique / 50%	50,00%	49,75%	46,86%	38,05%
Note finale en crédit-bail	93,71%	99,17%	88,86%	71,70%

CONCLUSION

En conformité avec les critères d'attributions énoncés dans le règlement de la consultation, il est proposé le classement suivant :

En Achat :

- 1 –KONICA MINOLTA**
- 2 – KODEN / SHARP**
- 3 –TOSHIBA**
- 4 – SOLUTIONS CONSOMMABLES / KYOCERA**

Avec « Crédit-Bail » :

- 1 –KONICA MINOLTA**
- 2 – KODEN / SHARP**
- 3 –TOSHIBA**
- 4 – SOLUTIONS CONSOMMABLES / KYOCERA**

Pour mémoire :

Ce MAPA a été demandé en achat et en Crédit-Bail afin que la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton puisse se rendre propriétaire à la fin des 4 ans du marché de base évitant de ce fait ou un renouvellement ou une tacite reconduction.

Il est à noter que le prestataire retenu ne pourra pas s'opposer à la continuité de la maintenance les 2 années suivantes. La période d'utilisation est donc portée à 6 ans.

Nonobstant le coût de la location de 7 des équipements en place à ce jour, l'économie, si le choix se porte sur Konica Minolta sera par an durant 4 ans de 73 304,90 € HT en achat et de 72 306,43 € en Crédit-Bail.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à la société KONICA MINOLTA 78824 CARRIERES SUR SEINE et d'autoriser Monsieur Le Maire à opter pour la formule achat ou crédit bail au fur et à mesure des renouvellements avec pour objectif le maintien de l'équilibre du budget fonctionnement/investissement et à signer toute pièce se rapportant à ce marché.

Vote unanime du Conseil Municipal.

2.2) Marché de travaux neufs, création de voirie sur trois voies communales

M. Grudé

Une consultation a été lancée pour la création de trois voies :

Boulevard Rochechouard deuxième partie ; impasse Paul Bertrand, impasse Aristide Briand, avec pose de caniveaux et de bordures, mise en œuvre d'enrobé et reprise de maçonnerie.

Vous trouverez le détail des analyses des offres dans le tableau ci-dessous :

N°	Désignation des travaux	Entreprises					
		EUROVIA		GUERIN		COLAS	
		Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
1	Boulevard Rochechouard 2 ^{ème} partie	33 733,20€	40 479,84€	28 780,00€	34 536,00€	65 245,00€	78 294,00€
2	Impasse Paul Bertrand	21 037,10€	25 244,52€	17 131,00€	20 557,20€	23 394,00€	28 072,80€
3	Impasse Aristide Briand	24 692,30€	29 630,76€	20 040,00€	24 048,00€	32 660,00€	39 192,00€
	Total	76 462,60€	95 355,12€	65 951,00€	79 141,20€	121 299,00€	145 558,80€

N°	Entreprises	Mémoire technique 30%	Prix de la prestation 70%	Note finale	Classement
1	EUROVIA	30	58,09	88,09	2
2	GUERIN TP	30	70	100	1
3	COLAS	30	38,05	68,05	3

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour :

- confirmer l'analyse qui retient l'Entreprise GUERIN TP 5, Route du Coq
27250 NEAUFLES AUVERGNY,
- autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces du marché correspondant.

Avis favorable des commissions Finances et Travaux. Vote unanime du Conseil Municipal.

2.3) Marché de l'église Notre-Dame -2^{ème} tranche de travaux

Mme Roblot

Suite à la consultation lancée le 31 juillet dernier pour le choix des entreprises et suite à l'analyse des offres effectuée par l'architecte, il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour confirmer les choix de cette analyse et autoriser M. Le Maire à signer toutes les pièces du marché correspondant.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le classement des offres :

RESTAURATION DES TRANSEPTS ET DU CLOCHER

Lot	Désignation	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
1	Maçonnerie	TERH	351 389,71	421 667,65
2	Charpente	Les Métiers du Bois	468 035,68	561 642,81
		CAILLAUD IdF	476 906,48	572 287,77
		CADET MH	316 781,60	380 137,92
		BEQUET	325 697,64	390 837,16
		CRUARD	371 224,17	445 469,00
3	Couverture	MARIE Cupa 4	255 411,81	306 494,17
		CADET MH Cupa 4	256 604,06	306 724,87
		CADET MH+lot 2	243 773,86	292 528,63
		VILLAIN DONA	249 538,31	299 445,97
		BEQUET	280 000,00	336 000,00
		SFC Aléonard St Vincent	284 286,97	341 144,36
		TOTAL	911 945,17	1 094 334,20

Pour mémoire : montant estimatif des travaux 919 484,21 € HT

Avis favorable des commissions Finances et Travaux. Vote unanime du Conseil Municipal.

3) Convention de mise en fourrière des véhicules

M. Bensalah

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton et M. Bernard POULAIN, Garage Tillières Auto à Tillières sur Avre.

Cette convention fixe les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction de véhicules en infraction avec le Code de la Route (stationnement de plus de 7 jours, stationnement entravant la circulation, stationnement gênant l'organisation d'une manifestation, véhicule en voie «d'épavisation» et en infraction avec le Code de l'Environnement (véhicules réduits à l'état d'épave).

Les tarifs appliqués aux propriétaires de véhicules mis en fourrière sont fixés par le Code de la Route.

La présente convention prendra effet le 1^{er} octobre 2018. Elle sera conclue pour une durée de un an renouvelable 3 années à compter de la date d'effet.

Avis favorable de la commission Finances. Vote unanime du Conseil Municipal.

4) Convention pour les dispositifs d'éducation à l'image 2018/2019

M. Husson

Les dispositifs nationaux d'éducation à l'image « Ecole et Cinéma », « Collège au Cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma » se sont développés progressivement sur le territoire haut-normand.

L'objectif commun de ces opérations est la sensibilisation et l'éducation à l'image par la découverte d'œuvres cinématographiques issues de catalogues diversifiés en matière de films du patrimoine, contemporain ou étranger (en version originale). Ainsi, c'est plus de 40 000 élèves issus du territoire normand qui, dans ce cadre, sont accueillis au moins 3 fois par an dans une salle de cinéma.

Pour l'année 2018/2019, notre salle de cinéma s'engage à participer à un ou plusieurs dispositifs d'éducation à l'image sur le temps scolaire.

Le Centre National de la Cinématographie prend en charge le tirage et le sous-titrage des films et met à disposition les DCP (Digital Cinéma Package) de chacun des films programmés.

Pour l'ensemble des dispositifs, les accompagnateurs sont exonérés du droit d'entrée. Par contre, chaque élève entrant dans la salle doit s'acquitter de son droit d'entrée. Plus précisément, pour la rentrée scolaires 2018/2019 et au niveau national, les tarifs à appliquer sont de :

- 2.50 € pour les opérations « Ecole et Cinéma », « Collège au Cinéma », « Lycéens et Apprentis au Cinéma »,

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Avis favorable de la commission Finances. Vote unanime du Conseil Municipal.

5) Convention d'adhésion au service Médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Mme Depresle

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives : pour la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, il s'agit d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit obligatoirement être établie et sera mise en œuvre dès signature des parties.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure, et à procéder à toutes formalités afférentes.

Avis favorable de la commission Finances. Vote unanime du Conseil Municipal.

6) Décision modificative n°6 - Budget 2018

Mme Roblot

Il convient de délibérer pour l'ajustement du budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

Investissement

Dépenses

Travaux dans les bâtiments scolaires	art 21312-211	-25 000
--------------------------------------	---------------	---------

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	art 021-01	-25 000
--	------------	---------

Fonctionnement

Dépenses

Entretien et réparation de voirie	art 615231-821	25 000
Virement à la section d'investissement	art 023-01	-25 000
	Total	0

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le comptable à régulariser des opérations non budgétaires correspondant aux indemnités financières d'anciennes renégociations d'emprunts n'ayant pas fait l'objet d'écritures comptables, comme suit :

article 1068 : -128 884,04

article 1641 : 128 884,04

Avis favorable de la commission Finances. Vote unanime du Conseil Municipal.

7) Avenant à maîtrise d'œuvre pour l'école maternelle de Vlaminck

M. Grudé

Il convient de prévoir un avenant pour ajuster les honoraires de l'architecte à la programmation des travaux relative à la réhabilitation énergétique de l'école maternelle, avenue Maurice de Vlaminck. Il s'agit de l'atelier d'architecture Michel BE à Verneuil d'Avre et d'Iton.

Cet avenant est justifié par :

- l'augmentation de l'enveloppe travaux par rapport à l'estimation initiale,
- le découpage en 3 tranches des travaux d'un programme envisagé initialement en 1 tranche,
- la nécessité de recourir aux compétences d'un bureau d'études thermique pour le calcul de l'installation de chauffage et de ventilation, non prévu initialement,
- l'ajout de travaux liés à la sécurité incendie suite aux prescriptions de la dernière commission de sécurité (12/06/2018).

Vous trouverez le détail chiffré dans le tableau ci-dessous :

PROJET DE REHABILITATION

Base

Estimation des travaux : **530 000 € HT**

Taux honoraires : **3,30%**

Avenant

Estimation des travaux : **850 000 € HT**

Taux des honoraires : **4,40%**

Missions	Base	Avenant	TOTAL
DIA	787,50		787,50
REL	1 837,50		1 837,50
APS	1 425,00		1 425,00
DIA phase2	1 912,50		1 912,50
APD	712,50		712,50
DPC	1 050,00		1050,00
PCG	1 087,50	1 518,75	2 606,25
DCE	1 312,50	8 043,75	9 356,25
MDT	1 537,50	2 246,25	3 783,75
VISA	225,00	1 803,75	2 028,75
DET	4 200,00	3 900,00	8 100,00
AOR	1 275,00	2 456,25	3 731,25
DOE	150,00	300,00	450,00
Total € HT	17 512,50		37 781,25
TOTAL € TTC			45 337.50

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de l'avenant correspondant.

Avis favorable des commissions Finances et Travaux. Vote unanime du Conseil Municipal.